



Contrat de professionnalisation. alternance.

Par **LuciaLucia**, le **18/10/2011** à **20:41**

Bonjour,rnrnJ'ai 33 ans, je suis en formation et en contrat de professionnalisation, je vais à l'école du lundi à vendredi de 14H à 18h. Autrement dit je passe 20h en formation et en entreprise 15H Il s'agit d'un BPJEPS. (Conseilles sportif, en centre de remise en forme)rnrnVoilà la question: rnC'est normal de travailler les samedis DURANT l'année scolaire.? Vu que je suis déjà à l'école du lundi à vendredi, ça ne me laisse que les dimanches libre en entier.rnEst-ce qu'il y a un moyen légal pour qu'il me fassent travailler de lundi à vendredi?rnrnMerci par avance de votre réponse.rnBien cordialement,rnLucia Lucia

Par **pat76**, le **22/10/2011** à **13:54**

BonjourrnrnVous avez signé un contrat dans lequel sont précisés vos jours et vos heures de travail.rnrnIl est indiqué que vous devez être présent le samedi?

Par **LuciaLucia**, le **01/11/2011** à **12:29**

Bonjour,rnrnJe ne me souviens pas d'avoir vu sur le contrat une spécification concernant les jours passés en entreprise.rnJe vais demander à mon employeur s'il peut me laisser lire le contrat. (Je n'ai pas eu d'exemplaire)rnrnMerci encore de votre réponse, et bonne semaine à vous. :)rnCordialement,rnLucia

Par **pat76**, le **01/11/2011** à **15:59**

BonjourrrnrnLorsque l'on signe un contrat, celui si doit être fait en deux exemplaires. Donc, l'employeur aurait dû vous remettre un exemplaire du contrat.rnrnL'établissement d'enseignement doit en avoir également un exemplaire.